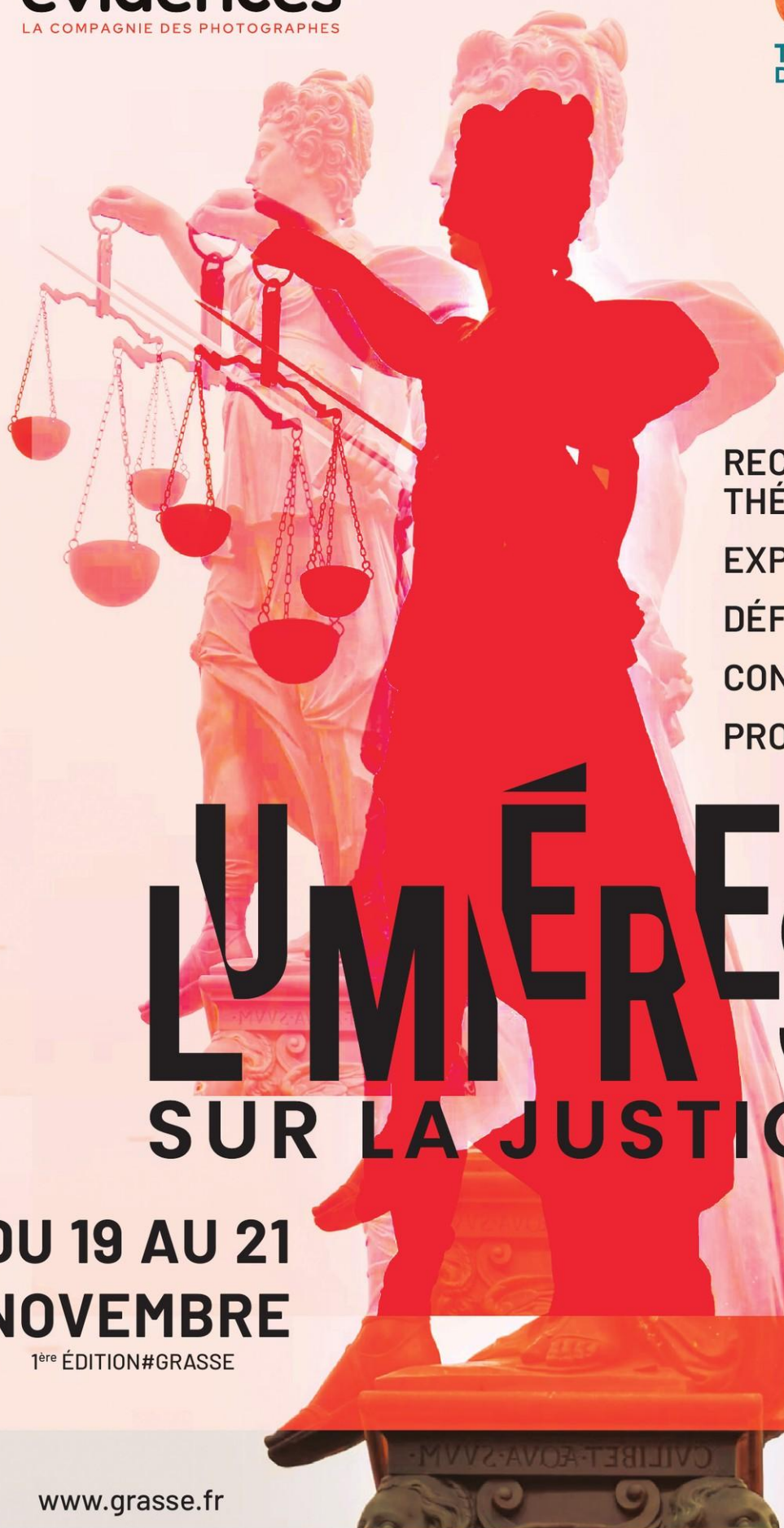


évidences
LA COMPAGNIE DES PHOTOGRAPHES

tdg
THÉÂTRE
DE GRASSE



RECONSTITUTIONS
THÉÂTRALES
EXPOSITIONS
DÉFILÉ
CONFÉRENCE
PROJECTIONS

LUMIÈRES SUR LA JUSTICE

**DU 19 AU 21
NOVEMBRE**

1^{ère} ÉDITION #GRASSE

FESTIVAL

www.grasse.fr

Partenaires :



Mécènes :



FESTIVAL · 1^{RE} ÉDITION #GRASSE

DOSSIER DE PRESSE

LUMIÈRES

— SUR LA JUSTICE —

1^{RE} ÉDITION — DU 19 AU 21 NOVEMBRE 2026 À GRASSE

Co-conçu et réalisé par **David Nitlich**, dirigeant de l'association *Évidences*,
Basile Ader, avocat et ancien Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris
& **Emmanuelle Bourret**, directrice du **Théâtre de Grasse**.

L'événement est construit en partenariat avec la Ville de Grasse, le Conseil National du Barreau, le Théâtre de Grasse, le Tribunal de Grasse, le Barreau de Grasse. Avec le soutien du Barreau de Grasse, du Conseil national des Barreaux de France, du Musée du Barreau de Paris. Et le mécénat de Lexbase, de la Société Générale et de Sozio.

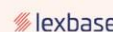
évidences
LA COMPAGNIE DES PHOTOGRAPHES

tdg
THÉÂTRE
DE GRASSE

Partenaires :



Mécènes :



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	Page 4
2	PORTRAITS	Page 5
3	THEATRE – « LES PROCES DE L'HISTOIRE »	Page 7
4	PROJECTIONS	Page 10
5	ÉVÉNEMENTS	Page 11
6	CALENDRIER	Page 16
7	PARTENAIRES	Page 17
8	CONTACTS PRESSE	Page 19

LE FESTIVAL EN CHIFFRES

3	GRANDS PROCES SUR SCENE	3	EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES
1	DOCUMENTAIRE INEDIT	1	SELECTION D'OUVRAGES JUDICIAIRES
30	ROBES D'AVOCATS DU MONDE ENTIER POUR UN DEFILE EXCEPTIONNEL		

1. INTRODUCTION

Initié et porté par **David Nitlich**, Président de l'association *Évidences*, et **Basile Ader**, avocat et ancien Vice-Bâtonnier du barreau de Paris, cette première édition du Festival **Lumières sur la Justice** entend donner au grand public une image incarnée de la justice à travers : représentations théâtrales, expositions photographiques, projections de films documentaires sur la justice, salon du livre judiciaire, conférence et défilé de - robes d'avocats du monde entier.

Le Festival se donne pour ambition de rapprocher les citoyens et la Justice, laquelle est au cœur du pacte social républicain, à travers un événement artistique et culturel à la croisée du théâtre, du cinéma, de la photographie, du livre et du costume.

« Le procès ressemble à maints égards au théâtre. Il obéit à la même trilogie : unités de temps, de lieu et d'action. Sur scène comme dans le prétoire, ce sont les mots, leur contradiction, qui façonnent la liberté comme le drame ; ce sont eux qui écrivent l'histoire.

Le public manifeste une curiosité toujours aussi vive de savoir comment la justice se prononce, car elle est rendue en son nom. Pourtant les salles d'audience n'ont jamais été aussi difficiles d'accès. Les caméras et photographes y sont interdits depuis 1954. Le droit est peu compréhensible et l'ouvrage des acteurs de justice reste méconnu. C'est une antinomie, car les principes fondamentaux de l'État de droit, dont la justice est le garant, commandent d'être constamment expliqués et réaffirmés.

C'est pour répondre à ce constat qu'est née l'idée de créer un festival « Lumières sur la Justice ». Notre volonté est d'ouvrir grand les portes du Tribunal, pour faire entendre la force de la parole judiciaire, de la mémoire collective et des libertés fondamentales. »

BASILE ADER

Cette première édition du Festival se tiendra à Grasse du 19 au 21 novembre 2026, en partenariat avec le Théâtre de Grasse, le Tribunal de Grasse, le Barreau de Grasse et la Ville de Grasse, ainsi que le Conseil national des Barreaux et le Musée du Barreau de Paris.

Jérôme Viaud, Maire de Grasse, a souhaité que la Ville accueille la première édition du festival *Lumières sur la Justice*. Ce choix témoigne de l'attachement de la municipalité à une culture ouverte à tous et au dialogue entre les citoyens et la Justice.

Le festival a vocation à être accueilli, pour ses prochaines éditions, dans d'autres villes, en partenariat avec collectivités, institutions culturelles, barreaux et tribunaux.

2. PORTRAITS

BASILE ADER

CO-CONCEPTEUR, AUTEUR ET METTEUR EN SCENE



Basile Ader est avocat au Barreau de Paris depuis 1988. Après avoir fait ses armes aux côtés d'Henri Leclerc et exercé au sein du cabinet Ader Jolibois, il est aujourd'hui avocat associé au sein du cabinet August Debouzy.

Il est pénaliste, spécialisé en droit des médias et droit de la propriété intellectuelle.

Ancien Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris (2018-2019), il est Conservateur du Musée du Barreau de Paris. Chargé d'enseignement en droit des médias à l'IPJ Paris Dauphine, il est également Directeur de Rédaction de la revue *Légipresse*. Passionné de théâtre, il a fondé la troupe théâtrale « Conférence & Compagnie », composée d'avocats. Il est l'auteur de plusieurs reconstitutions théâtrales de procès et a écrit plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire de la justice. Son parcours et sa contribution au rayonnement de la justice et de la culture lui ont valu d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier des Arts et des Lettres.

DAVID NITLICH

INITIATEUR ET CO-CONCEPTEUR DU FESTIVAL

Entrepreneur, créatif et mécène culturel, David Nitlich bâtit son parcours au croisement de la stratégie internationale, de l'art et des initiatives citoyennes.

À la fin des années 1980, il co-fonde centdegrés, une agence d'intelligence de marque et d'architecture devenue une référence mondiale du design et du luxe, notamment en Europe, en Asie et au Moyen-Orient. Animé par une profonde fibre humaniste, passionné de photographie, il diversifie ses activités en créant l'association culturelle Évidences. Cette structure se dédie initialement à la découverte et au rayonnement international d'artistes issus de régions en manque de soutien institutionnel. Acteur engagé dans la médiation culturelle et la valorisation du patrimoine républicain, David Nitlich œuvre depuis de nombreuses années à la création de passerelles innovantes entre les institutions citoyennes et le grand public.

C'est dans la continuité de cet engagement pour le dialogue, la transmission et la culture qu'il imagine et initie, en tant que Président de l'association Évidences et aux côtés de l'avocat Basile Ader, le festival « Lumières sur la Justice ». Par cet événement pluridisciplinaire et grand public, il met son expertise de bâtisseur de projets au service d'une ambition forte : décroisonner l'univers judiciaire et en offrir une image incarnée, humaine et accessible à travers les arts.



3. « LES PROCES DE L'HISTOIRE »

THEATRE – TROIS RECONSTITUTIONS

À travers trois spectacles, les auteurs, metteurs en scène, l'avocat Basile Ader et son épouse Sophie Dumont Ader font revivre sur scène des procès qui ont marqué l'histoire politique, sociale et judiciaire française. Entre théâtre et reconstitution historique, ces pièces redonnent vie à de grands moments de l'histoire républicaine :

- La lutte pour le droit des femmes, avec le **Procès de Bobigny**, de 1972,
- La répression de la Résistance, avec le **Procès Manouchian**, dit de l'Affiche rouge, de 1944,
- La justice révolutionnaire, avec le **Procès de Marie-Antoinette**, de 1793.

Ces spectacles plongent le public au cœur de moments où la justice, la politique et l'histoire se rencontrent. Portés par une troupe composée de comédiens professionnels et d'amateurs, tous avocats ou magistrats, ils donnent force à la parole judiciaire et rappellent combien les mots peuvent changer le cours de l'histoire.

LE PROCES DE BOBIGNY



Le spectacle propose une reconstitution fidèle d'un moment clé de l'histoire judiciaire et sociale française. En faisant entendre les paroles réellement prononcées lors du procès, la pièce met en lumière la force de la plaidoirie et le rôle de la justice comme espace de débat démocratique.

Le spectacle restitue la tension, l'émotion et l'enjeu historique de cette audience devenue emblématique.

Plus de cinquante ans après les faits, cette affaire résonne toujours avec l'actualité, alors que le droit à l'avortement a été inscrit dans la Constitution française le 4 mars 2024.

RÉSUMÉ

Le Procès de Bobigny, qui se tient le 8 novembre 1972 devant le tribunal correctionnel de Bobigny, marque un tournant majeur dans l'histoire des droits des femmes en France.

Cinq femmes y sont jugées : Marie-Claire Chevalier, 16 ans, qui a avorté après un viol, sa mère Michèle Chevalier, deux collègues accusées de complicité, ainsi qu'une avorteuse.

L'avocate Gisèle Halimi transforme ce procès en tribune politique contre la loi de 1920 interdisant l'avortement. Soutenue par de nombreuses personnalités, notamment Simone de Beauvoir, elle plaide pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

La plaidoirie de Gisèle Halimi et la mobilisation autour de ce procès contribueront directement à l'adoption de la loi Veil du 17 janvier 1975 légalisant l'interruption volontaire de grossesse.

LE PROCÈS MANOUCHIAN, DIT DE L’AFFICHE ROUGE



© THOMAS APPERT

La pièce retrace les derniers instants des résistants du groupe Manouchian et leurs déclarations face à leurs juges. Elle redonne vie à leurs paroles et à leur courage, notamment celles de leur chef, Missak Manouchian, qui rappelle que la France est « le refuge naturel des opprimés ».

Basile Ader porte ce procès sur scène, même si personne n’en a gardé de trace. Les Allemands, qui pourtant l’avaient mis en scène, ont finalement tout effacé, car il se révéla désastreux pour leur communication.

Reconstituée à partir de témoignages et de lettres d’adieu, la pièce redonne voix à ces héros émigrés et juifs que la propagande nazie tenta de discréditer à travers l’Affiche rouge. Un hommage vibrant qui fait écho à l’entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manouchian en février 2024.

RÉSUMÉ

Le 21 février 1944, les murs de Paris se couvrent de grandes affiches rouges. Placardées à 15 000 exemplaires, elles livrent à la vindicte des Français dix jeunes hommes accusés de plusieurs dizaines d’attentats. Cette affiche de « l’armée du crime » (qui comptait en fait 23 hommes et une femme, Olga Bancic, originaire de Bessarabie) exposait sept juifs dont quatre nés en Pologne, trois en Hongrie, un natif d’Espagne, un autre d’Italie, et leur chef, Missak Manouchian, survivant du génocide arménien de 1915.

Tous ont combattu pour la libération de la France. Ce procès que les Allemands ont voulu exemplaire ne fut évidemment qu’une parodie de justice. Mais les accusés en ont fait une tribune pour dire leur amour de la France et de la liberté.

LE PROCES DE MARIE-ANTOINETTE

Avec cette reconstitution du procès de Marie-Antoinette, les auteurs proposent de replonger le spectateur au cœur de la justice révolutionnaire, depuis les geôles de la Conciergerie jusqu'à l'audience devant le Tribunal révolutionnaire, où requiert le terrible Fouquier-Tinville.

À travers les débats du tribunal, la pièce met en lumière la manière dont la justice peut devenir le théâtre des bouleversements politiques d'une époque. Elle interroge aussi la place de l'opinion publique, la violence des passions révolutionnaires et la transformation d'une figure royale en accusée qui assume dans une immense dignité et un courage exemplaire, sa place de femme, de reine, de mère et d'étrangère.

Entre fidélité historique et intensité théâtrale, cette pièce restitue un moment où l'Histoire bascule et où la parole judiciaire devient l'un des instruments majeurs du destin politique.

Cette reconstitution théâtrale restitue l'intensité dramatique de cette audience historique qui se conclura par l'exécution de Marie-Antoinette le 16 octobre 1793.

RÉSUMÉ

Le 14 octobre 1793 s'ouvre devant le Tribunal révolutionnaire le procès de Marie-Antoinette, ancienne reine de France et veuve de Louis XVI, exécuté quelques mois plus tôt. Accusée de trahison, de complot contre la République et d'avoir conspiré avec les puissances étrangères, celle que l'on appelait autrefois la reine de France devient, sous la Révolution, « la veuve Capet ».

Le procès est rapide, politique et implacable. Privée de véritable défense et confrontée à des accusations parfois absurdes ou diffamatoires, Marie-Antoinette doit répondre aux juges dans un climat de tension extrême.

UNE PIÈCE EN ODORAMA

Une illustration olfactive inédite pour plonger le public au cœur de l'Histoire.

La Maison Sozio, l'un des plus anciens laboratoires de création de parfums de Grasse, s'associe à cet événement en concevant une partition olfactive exclusive pour le spectacle. Grâce à son expertise d'exception, elle offre au public la possibilité unique de vivre la pièce *Le Procès de Marie-Antoinette* en odorama. En diffusant des fragrances sur mesure au rythme de la représentation, la Maison Sozio transforme la scène en une expérience sensorielle immersive.

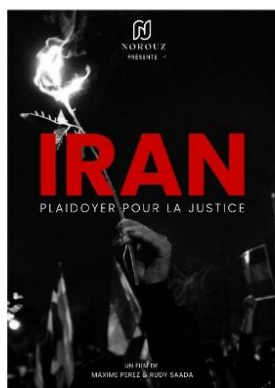
4. PROJECTIONS

FOCUS SPECIAL – PROJECTION & RENCONTRE-DEBAT SUR L'IRAN

L'Auditorium Pixel de la Médiathèque Charles Nègre accueillera les projections du film documentaire

IRAN, PLAIDOYER POUR LA JUSTICE

FILM DOCUMENTAIRE · 49 MIN



Dévoilé en avant-première le 16 juillet 2026 à la Maison du Barreau de Paris, *Iran – Plaidoyer pour la justice* est le premier documentaire qui aborde sous un angle juridique les massacres commis par le régime iranien contre ses propres citoyens lors des manifestations début janvier 2026.

Le film se fixe un objectif : que les responsables de ces crimes répondent de leurs actes devant la justice.

En croisant témoignages de survivants, preuves visuelles et analyses de juristes internationaux, le film constitue un plaidoyer contre l'impunité pour documenter les crimes avant les juridictions internationales.

RENCONTRE EXCLUSIVE

Les projections se tiendront en présence du réalisateur et du producteur Hirbod Deghani Azar et seront suivies d'un débat avec le public.

SEANCES · AUDITORIUM PIXEL, MEDIATHEQUE CHARLES NEGRE

VENDREDI 20 NOVEMBRE

14h · 17h

SAMEDI 21 NOVEMBRE

10h30 · 14h

5. ÉVÉNEMENTS

DEFILE, CONFERENCE & EXPOSITIONS

DEFILE DE ROBES D'AVOCATS DU MONDE ENTIER



© Ordre des avocats – Musée du Barreau

Proposé en collaboration avec la Fondation du Conseil national des barreaux, cet événement inédit présente une collection d'habits judiciaires issus des barreaux du monde entier. Porté par les avocats du Barreau de Grasse, ce défilé participatif aura lieu au Palais de Justice lors de la soirée inaugurale du jeudi 19 novembre à 19h00, puis en résonance au Théâtre de Grasse le samedi 21 novembre à 18h30.

Cet événement met en lumière la richesse historique et la dimension symbolique du plus ancien costume civil encore en usage en Europe, à travers un défilé de trente robes venues du monde entier.

UN HERITAGE SEULAIRE ET UNE CODIFICATION HISTORIQUE

L'origine de ce costume remonte au XII^e siècle. Inspirée par la pompe de la Cour de Byzance lors des croisades, la robe a traversé le Moyen Âge en intégrant le « protocole bourguignon » — qui imposa la couleur noire — avant d'être transposée en Espagne par Charles Quint, puis introduite à la Cour de France. Après sa suppression sous la Révolution française, c'est Napoléon I^{er} qui rétablit les Ordres d'avocats en 1810 et fixe définitivement les traits de la robe que nous connaissons aujourd'hui, parallèlement à la codification des tenues universitaires, judiciaires et religieuses.

LE SYMBOLE UNIVERSEL D'UN PATRIMOINE DEMOCRATIQUE

Au-delà de sa longévité, la robe incarne une valeur fondamentale : l'égalité. Elle uniformise les relations, garantissant l'égalité des avocats entre eux, face aux magistrats et au regard des justiciables.

CONFERENCE « GUILLOTINEES » PAR CECILE BERLY

• Vendredi 20 novembre · 10h00 · Médiathèque Charles Nègre

Le vendredi 20 novembre à 10h00 à la Médiathèque Charles Nègre, l'historienne Cécile Berly donnera une conférence consacrée aux figures féminines exécutées sous la Terreur (Marie-Antoinette, Olympe de Gouges, Madame Roland, Madame du Barry), interrogeant l'exclusion des femmes de la sphère politique révolutionnaire.

En pleine Révolution, à l'automne 1793, une page importante de l'histoire des femmes s'écrit : quatre femmes sont jugées, condamnées à mort et guillotonnées. Ces quatre femmes – Marie-Antoinette, Olympe de Gouges, Madame Roland et Jeanne du Barry – représentent tout ce que la Révolution, faite par et pour les hommes, déteste. Des femmes qui ont osé, chacune à leur manière, s'aventurer dans l'espace public (politique). Incarcérées dans des conditions difficiles et humiliantes, jugées et exécutées publiquement, elles représentent quatre contre-exemples féminins. Il s'agit de remettre de l'ordre entre les espaces (privé et public) et les genres (féminin et masculin).

Au cours de cette conférence, l'un des objectifs est de redonner toute leur humanité à ces femmes déchues et de proposer une réflexion sur l'importance de la modération et de la nuance en politique.

CECILE BERLY

HISTORIENNE ET ECRIVAIN



Historienne de renom et spécialiste du XVIII^e siècle, de la Révolution française et de l'histoire des femmes, Cécile Berly explore les destins, les écrits et la vie intellectuelle des grandes figures de l'Ancien Régime et de la Terreur. Auteure de nombreux ouvrages de référence sur Marie-Antoinette, Madame de Pompadour ou les favorites royales (*Les Femmes de Louis XV*, Perrin), elle s'attache à redonner une voix aux femmes à travers l'étude de leurs correspondances et de leurs combats politiques. Son travail met en lumière des pionnières de notre histoire, de la peintre Élisabeth Vigée Le Brun à la philosophe Olympe de Gouges, jusqu'au destin tragique des condamnées de la Terreur (*Guilloténées*, Passés Composés).

Conférencière, conseillère historique et directrice artistique d'événements culturels, Cécile Berly intervient régulièrement dans les médias pour décrypter les grands enjeux mémoriels.

Dans le cadre du festival *Lumières sur la Justice*, son expertise sur la justice révolutionnaire et les grands procès historiques de femmes apporte un éclairage essentiel pour comprendre comment l'histoire et le droit se croisent pour façonner nos libertés contemporaines.

PARCOURS DES TROIS EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES

CLICHES D'AUDIENCES

• Tribunal judiciaire de Grasse - Parvis de la Médiathèque Charles Nègre

Composée de 17 panneaux, l'exposition présente des photographies d'audiences antérieures à l'interdiction de photographier les débats promulgués en 1954. Elle retrace le déroulé d'une audience à travers de nombreuses photographies de procès, conservées dans les collections du Musée. Les clichés proviennent principalement d'anciennes agences de presse, françaises et internationales.



© Ordre des avocats - Musée du Barreau

LES AVOCATS PENDANT LA GUERRE

• Théâtre de Grasse



© Ordre des avocats - Musée du Barreau

Exposition documentaire retraçant le rôle, les engagements et le destin des avocats durant la Seconde Guerre mondiale.

Ce projet mémoriel, fruit d'un travail commun de plusieurs mois, a réuni une équipe de 12 bénévoles, sous la direction du Vice-Bâtonnier Basile Ader, Conservateur du musée du Barreau. Elle a notamment pour ambition de redonner un visage et une voix aux combattants, déportés et résistants du barreau de Paris, disparus durant la Seconde Guerre mondiale.

LES FEMMES AVOCATES

• Parvis de la Médiathèque Charles Nègre

Parcours visuel célébrant les pionnières du barreau et l'accès des femmes aux professions juridiques. Cette exposition rend hommage à toutes celles qui, par leur courage et leur détermination, ont façonné l'histoire du droit et de la justice au féminin.

Loin d'un simple hommage, cette exposition interroge un siècle de conquêtes, d'engagements et de résistances. On y découvre les pionnières qui ont brisé les interdits, les militantes qui ont plaidé pour l'égalité, les résistantes qui ont risqué leur vie, et les figures contemporaines qui poursuivent le combat pour une justice plus inclusive.



© Ordre des avocats – Musée du Barreau

ESPACE LITTÉRAIRE & DEDICACES

Le festival proposera un stand dédié à la littérature judiciaire, avec des séances de dedicaces animées par Basile Ader autour de ses livres *Procès en scène*, *Clichés d'audiences* et *Les Avocats pendant la guerre*.

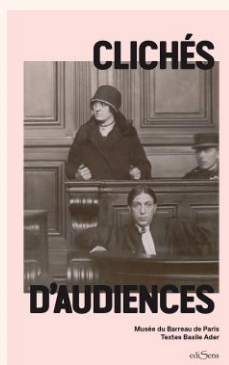
Procès en scène



Rendre la justice est au cœur du contrat social. C'est pour cela que les procès tiennent une place centrale dans la cité. Certains ont marqué leur époque, car ils ont changé les lois. Le procès de Bobigny, en 1972, entraîna quatre ans après la légalisation de l'avortement, comme celui de Patrick Henry, en 1977, annonça l'abolition de la peine de mort de 1981.

Chacun à leur tour, Gisèle Halimi et Robert Badinter ont réussi à inverser la mécanique de l'accusation. En contrepoint, le procès où un tout jeune avocat fut requis de défendre cinq de ses camarades promis au peloton d'exécution, au plus terrible de la guerre de 14-18, raconte comment la justice peut être expéditive, lorsqu'elle se veut exemplaire. Basile Ader porte ces trois procès sur scène. Le théâtre s'y prête, tant il ressemble, par sa dramaturgie et ses unités de lieu et de temps, à une audience judiciaire.

Clichés d'audiences

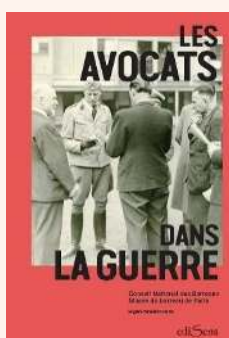


Le musée du Barreau de Paris a constitué un fonds de photographies d'audience unique par son nombre et sa diversité. Une partie de ces photographies sont l'objet du présent ouvrage. Elles apportent des témoignages inédits des grands procès. Elles illustrent et restituent des moments de justice très précieux. L'instantanéité du moment permet de saisir un regard, un sourire, une attitude. Lesquels, parce qu'on peut s'y arrêter et les scruter, livrent des informations inédites. Là où le film se contente d'horizontalité, une photo est une victoire sur le temps. Elle fige un regard, lequel est le miroir de l'âme. Elle en révèle des vérités méconnues. Or, un procès est toujours un grand moment de vérité. Il est celui où l'on s'explique, où l'on confond le coupable, celui qui panse les plaies des victimes.

Depuis que la photographie existe, elle s'est invitée dans les salles d'audience au côté de la chronique judiciaire. Des photographes ont pu saisir des images qui ont intéressé l'opinion comme celui de Dreyfus comparaissant devant le 2e conseil de guerre, à Rennes en 1899, puis les grands procès des criminels de droit commun ou des grands criminels de guerre. Jusqu'à ce que la cohue qui a régné aux procès de Marie Besnard, et surtout à celui de Gaston Dominici, amène l'interdiction, en 1954, des prises de vue. Seuls les dessinateurs de presse furent alors autorisés. Après cette date, on ne trouve plus que quelques photos volées et des poses avant et après le procès.

Une histoire en 185 images. Des personnalités demandent aujourd'hui la réouverture des procès aux photographes.

Les Avocats pendant la guerre



En pleine débâcle, le 10 juillet 1940 l'Assemblée nationale vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Aussitôt instauré, le régime de Vichy fustige les « ennemis de la France », étrangers, juifs, francs-maçons ou communistes, jugés responsables de la défaite. Les lois et les tribunaux d'exception se succèdent, le rôle de l'avocat va s'en trouver profondément affecté. Certains collaboreront, d'autres seront persécutés ou rejoindront la Résistance, la majorité restera attentiste.

Trajectoires et documents. Initié par le Musée du Barreau de Paris et le Conseil national des Barreaux, ce livre explore, grâce à de nombreux documents d'archives, les collaborations, les emprisonnements, les résistances, les actes de bravoure ou les renoncements de plusieurs avocats et de leurs barreaux.

6. CALENDRIER

19 JEUDI NOVEMBRE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE

14h00 Représentation scolaire : **Le Procès de Bobigny**

18h30 Inauguration officielle & discours institutionnels

19h00 **Défilé** de robes d'avocats du monde entier

20h00 Représentation : **Le Procès de Bobigny**

20 VENDREDI NOVEMBRE THEATRE & MEDIATHEQUE

10h00 Conférence « Guillotinées » par Cécile Berly (Médiathèque)

14h00 Représentation scolaire : **Le Procès Manouchian** (Théâtre) / Projection *Iran, plaidoyer pour la justice* (Médiathèque)

17h00 Projection : *Iran, plaidoyer pour la justice* (Médiathèque)

19h00 Vernissage de l'exposition *Les Avocats pendant la guerre* (Théâtre)

20h00 Représentation : **Le Procès Manouchian** (Théâtre)

21h30 Cocktail officiel offert par la Ville de Grasse

21 SAMEDI NOVEMBRE THEATRE & MEDIATHEQUE

10h30 Projection : *Iran, plaidoyer pour la justice* — suivie du débat avec le réalisateur

14h00 Projection : *Iran, plaidoyer pour la justice* — suivie du débat avec le réalisateur

16h00 Représentation : **Le Procès de Bobigny** (Théâtre)

18h30 Rebond du **Défilé de robes d'avocats** (Hall du Théâtre)

20h00 Représentation : **Le Procès de Marie-Antoinette** (Théâtre)

7. PARTENAIRES

PRESENTATION DES PARTENAIRES ORGANISATEURS

La réussite du Festival *Lumières sur la Justice* repose sur une alliance étroite et exemplaire entre les institutions nationales de la justice, les instances ordinales locales, la scène culturelle et la collectivité territoriale.



L'ASSOCIATION ÉVIDENCES

Association culturelle présidée par **David Nitlich**, Évidences se consacre d'abord à la découverte et au rayonnement international d'artistes issus de régions en manque de soutien institutionnel. Engagée dans la médiation culturelle et la valorisation du patrimoine républicain, elle crée des passerelles entre les institutions citoyennes et le grand public. C'est à l'initiative de son président, avec Basile Ader, qu'est né le festival *Lumières sur la Justice*.

LE THEATRE DE GRASSE

« Scène conventionnée d'intérêt national – Art et création », le Théâtre de Grasse s'impose comme un pôle de référence et de développement culturel majeur des Alpes-Maritimes. Dirigée par **Emmanuelle Bourret**, cette institution déploie un projet d'établissement ambitieux qui articule une programmation pluridisciplinaire exigeante – mêlant théâtre, danse, musique et cirque contemporain – avec un soutien actif à la création via l'accueil de compagnies en résidence. Entièrement modernisé, son équipement dispose d'une salle de 500 places garantissant une grande proximité entre les artistes et le public. Acteur engagé de l'aménagement culturel, le Théâtre de Grasse rayonne également au-delà de ses murs sur l'ensemble du Pays de Grasse par des propositions itinérantes et de nombreuses actions de médiation, réaffirmant ainsi sa mission d'accessibilité et de service public.

LE BARREAU DE GRASSE

Le barreau de Grasse constitue un ordre professionnel d'avocats de premier plan, juridiquement rattaché au ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Fédérant une communauté de plus de 600 professionnels du droit inscrits auprès du tribunal judiciaire de Grasse, cette institution se positionne parmi les barreaux majeurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Administré par le Conseil de l'Ordre sous l'autorité de la bâtonnière, **Maître Florence Bensa Troin**, et de la vice-bâtonnière, **Maître Roselyne Nain-Doyennette**, il exerce des missions régaliennes de régulation déontologique, de formation continue de ses membres et de représentation de la profession. Acteur institutionnel incontournable du service public de la justice, le barreau de Grasse concourt activement à l'accès au droit sur son territoire en coordonnant les services de consultations gratuites, d'aide juridictionnelle et de commissions d'office, garantissant ainsi à chaque justiciable une défense rigoureuse, indépendante et conforme aux principes fondamentaux de la profession.

LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE

Installé au cœur de la Cité de Grasse, le tribunal judiciaire est l'un des deux tribunaux du département des Alpes-Maritimes, il se situe au 21^{ème} rang national des tribunaux, et couvre un bassin de population de plus de 570 000 habitants. Conçu par l'architecte **Christian de Portzamparc**, le tribunal constitue un édifice contemporain majeur du paysage grassois, dont l'architecture participe pleinement à l'identité de la cité judiciaire.

Mais au-delà de ses missions, le tribunal judiciaire est impliqué dans la vie citoyenne et culturelle de la cité.

Les chefs de juridiction, **Françoise Decottignies**, présidente, et **Eric Camous**, procureur de la République, ont l'honneur d'accueillir, au sein du Palais de justice, la soirée inaugurale de la première édition du Festival Lumières sur la justice, ainsi qu'une représentation destinée aux scolaires.

LA VILLE DE GRASSE

Partenaire essentielle de cette première édition, **la Ville de Grasse** s'engage pleinement aux côtés des organisateurs. **Jérôme Viaud, Maire de Grasse**, a fait de l'accueil du festival *Lumières sur la Justice* sur son territoire un projet qu'il porte personnellement. Les services municipaux accompagnent sa mise en place, tant sur le plan logistique que promotionnel, et lui donnent les moyens de rayonner auprès des grassois et au-delà.

La Ville de Grasse, mondialement reconnue comme la capitale du parfum, inscrit ses savoir-faire d'exception au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Labellisée *Ville d'art et d'histoire*, cette cité azurée concilie la préservation d'un héritage historique unique avec un soutien dynamique à la création artistique contemporaine et à l'innovation culturelle. À travers ses musées emblématiques et son engagement auprès des acteurs locaux, Grasse s'affirme comme un partenaire institutionnel de premier plan pour le rayonnement de la culture et du spectacle vivant sur son territoire.

LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX (CNB)

Établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, le Conseil national des Barreaux (CNB) est l'institution nationale qui représente l'ensemble des avocats exerçant en France. Organe régulateur et porte-parole unifié de la profession, le CNB s'investit activement dans la défense des libertés fondamentales, la promotion de l'accès au droit et le rayonnement de la justice dans la cité.

LE MUSÉE DU BARREAU DE PARIS

Institution de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris, le Musée du Barreau conserve et valorise le patrimoine historique de la profession. Ses collections (manuscrits originaux, tableaux, sculptures, estampes, objets) font revivre l'histoire de la justice et des avocats, du Moyen Âge à nos jours. Elles comprennent un fonds unique de notes de plaidoiries depuis la Révolution et de photographies d'audience. Son Conservateur est **Basile Ader**, co-concepteur du festival.

8. CONTACTS PRESSE

Pour toutes demandes d'interviews, contactez :

SERVICE PRESSE · MAIRIE DE GRASSE

Anne MAUREL : anne.maurel@ville-grasse.fr / 04 97 05 51 09

Anne-Marie SORDI : relations.presse@ville-grasse.fr / 04 97 05 51 09

SERVICE PRESSE · CNB

Adrien CROZE : a.croze@cnb.avocat.fr / 06 59 56 95 10